

Titel: Draft, [Case] 097-4880

Citation: "Draft, [Case] 097-4880", i *Louis Hjelmslev og hans kreds*, s. 1. Onlineudgave fra Louis Hjelmslev og hans kreds: [https://tekster.kb.dk/catalog/lh-texts-kapsel\\_097-shoot-workidacc-1992\\_0005\\_097\\_Case\\_4880/facsimile.pdf](https://tekster.kb.dk/catalog/lh-texts-kapsel_097-shoot-workidacc-1992_0005_097_Case_4880/facsimile.pdf) (tilgået 18. juli 2024)

Anvendt udgave: Louis Hjelmslev og hans kreds

Ophavsret: Materialet kan være ophavsretligt beskyttet, og så må du kun bruge det til personlig brug. Hvis ophavsmanden er død for mere end 70 år siden, er værket fri af ophavsret (public domain), og så kan du bruge værket frit. Hvis der er flere ophavsmænd, gælder den længstlevendes dødsår. Husk altid at kreditere ophavsmanden.

"cas relatif" den 194, 170.

p. 633 ff.: postposition -ge.

les grammairiens leurs ne font pas de distinction entre les démoniaques et les postpositions. ... Mais si, plus précisément, il n'y avait pas de déclinaison proprement dite, il en existerait dans l'état actuel de la langue... Ce qui caractérise les démoniaques et les différences des postpositions, c'est la faculté qu'elles ont de développer un élément pronominal lorsqu'elles se joignent à un nom invarié de la suffixation possessive de la 3<sup>e</sup> personne ou à certains pronoms. [Cf. levi-i-maison; G. levi-i-a-in, etc. levi-i-n-t, etc.] Cependant il existe un suffixe qui est à la limite de ces deux fonctions. C'est le suffixe -ge ... Il développe, quand c'est nécessaire, un élément pronominal, comme les démoniaques, et peut être considéré comme étant la marque du cas relatif, mais il comporte aussi des emplois qui ne cardinal pas avec la déclinaison.

Tidspunkt p. 1138: le particule -ge était autrefois une postposition comparative regroupant le genre des pronoms du même type que gibi....

Remarque p. 633: Le suffixe -ge n'était pas le seul à présenter cette particularité en turc ancien.

La postposition siz a été sur le point de devenir démoniaque ancien, mais cette évolution s'est arrêtée au 10<sup>e</sup> siècle. [siz = 'sans'; hiz = 'propre' = pronominal.]

D'autre part, l'osmanli ancien avait, comme les autres langues turques, son cas comparatif avec pour démoniaque -leyin (-jileyin) et -ge. Ce cas n'existe plus, en ce sens que -leyin est tombé à l'usage et que -ge a exprimé plus une comparaison, mais un rapport plus vague qui nous a fait adopter le terme de "cas relatif". On pourrait dire aussi "cas comparatif-relatif".

p. 635: Le suffixe -ge (-yek, etc.) est employé comme:

- a. Suffixe de déclinaison proprement dite...
- b. Suffixe démoniaque et augmentatif (cf. p. 323).
- c. Élément constitutif de certains suffixes turbiaux.
- d. Postposition -dénomence.

p. 636: La postposition -ge est employée comme:

- 1<sup>o</sup> Postposition de comparaison quantitative et (par voie de conséquence) comme postposition bivalente;
- 2<sup>o</sup> Postposition de comparaison qualitative;
- 3<sup>o</sup> — exprimant une idée de conformité;
- 4<sup>o</sup> Dénomence du cas relatif.